

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 4

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

A la mémoire de Marcel SOAVI

*Mon cœur trouvait sa joie dans mon travail ;
C'est le fruit que j'en ai retiré,*

Anc. Testament Ecclésiaste II, 10.



Le petit temple de Gingins, en ce vendredi 15 mars 1963, était trop petit pour contenir les nombreux amis qui avaient tenu à rendre un ultime hommage à Marcel Soavi, instituteur émérite, et à entourer de leur sympathie les membres de sa famille.

C'est ainsi que disparaît, à l'âge de 68 ans, après une pénible maladie qui a eu raison de sa robuste constitution, une des figures les plus marquantes de l'apiculture romande. Poussé par son amour de la nature, il avait fait de l'apiculture son violon d'Ingres. A l'école des abeilles il apprit la morale du travail ardent et désintéressé.

La vie qu'il aimait intensément lui a apporté beaucoup de joies, certes, mais aussi beaucoup de souffrances, de désillusions et c'est dans son rucher, un des plus beaux de Romandie, qu'il aimait à se reposer, se détendre et faire partager à ses amis les joies qu'offrent les abeilles à ceux qui savent les aimer et les respecter. Il apportait au rucher qu'il avait créé, à l'image de sa vie, à force de travail et de volonté, un soin jaloux comme à tout ce qu'il entreprenait.

C'est en 1946 que Marcel Soavi, succédant à M. Mayor, entre au comité de la Société Romande d'Apiculture. A la mort de M. Schumacher en 1948, il est chargé de l'administration et de la caisse, poste qu'il occupera jusqu'en 1961. Pendant treize ans il rédige, pour le journal suisse d'apiculture, les « Conseils aux débutants », petits chefs-d'œuvre où, en véritable pédagogue

qu'il était, il savait d'une plume alerte guider non seulement les jeunes mais faire profiter les anciens de sa riche expérience. Son érudition, jointe à une grande pratique des abeilles, et à une mémoire qui ne le trahissait jamais, en faisait un conférencier recherché. En 1960 il est nommé vice-président et en 1961, au moment où il quitte le comité, membre d'honneur, en reconnaissance des services rendus au cours de quinze années d'une féconde activité.

Ses collègues aimaient son franc parler, ses interventions parfois brutales mais toujours dictées par le bon sens, sa cordialité, sa bonne humeur. Il cachait sous une écorce rugueuse un cœur généreux et une âme sensible.

Nous renouvelons à sa femme, à ses deux enfants, l'expression de notre profonde et chrétienne sympathie.

Repose en paix, cher ami Marcel !

*Pour le comité :
P. Zimmermann.*

Centres d'élevage

Création de centres d'élevage en collaboration avec l'Association des apiculteurs éleveurs et sous le contrôle de la S.A.R.

Les apiculteurs éleveurs disposant d'un matériel approprié, et désireux de collaborer dans l'action envisagée par la Société Romande, sont priés de s'inscrire d'ici au 15 avril 1963.

Conditions pour l'inscription :

1. Etre membre de l'A.R.A.E.
2. S'engager à livrer 200 reines pour la première année.

Les conditions fixées par la commission et le comité central seront adressées aux postulants.

S'inscrire auprès de R. Bovey, Romanel/Lausanne.

Un cri d'alarme

En complément des « Conseils aux débutants » pour avril, l'on nous prie d'insister encore sur les mesures sanitaires à prendre dans tous les ruchers.

Dans certaines régions du pays, les ruchers ont souffert de l'hiver très long et rigoureux ; pour de nombreux apiculteurs, les pertes sont catastrophiques et les colonies affaiblies ne se comptent plus. Que faire ?

Sans tarder, il faut procéder au nettoyage complet des ruches péries en brûlant ou en enfouissant les cadavres et en désinfectant le matériel afin d'éviter la contagion. Si le temps fait défaut, il faut fermer les trous d'envol.

Les colonies affaiblies doivent être resserrées dès que possible

de façon que tous les cadres soient occupés. Il est recommandé de les transvaser si possible dans des ruches propres afin de pouvoir effectuer un nettoyage sérieux des habitations.

La nature qui affaiblit, se charge aussi de rétablir la vie ; il appartient à chaque apiculteur de lui aider dans la mesure de ses moyens.

Rédaction.

Centrale Romande des miels

J'ai eu le privilège de faire l'exposé qui suit, devant l'assemblée des délégués de la SAR. J'espère avoir intéressé mes auditeurs et qu'il en sera de même pour vous, lecteurs.

C'est en ces termes que je me suis exprimé : J'ai une mission difficile à remplir. Je suis chargé d'étudier la réorganisation de notre Centrale romande des miels.

Cette institution malgré le peu de moyens dont elle dispose, a très bien rempli son rôle.

« Stocker » le surplus des années grasses, pour le répartir sur les maigres et éviter ainsi la chute des prix, est tout ce que nous demandions à notre Centrale.

Vous pouvez constater que les prix ont été maintenus. Quand je vous dirai que la situation financière de notre Centrale est bonne, que nous manquons de miels en ce début d'année 1963, vous pensez que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ; dès lors pourquoi une réorganisation ?

Depuis la fondation, en 1955, de la « Centrale romande des miels » et l'élaboration de ses statuts, il y a des faits nouveaux, nous devons donc modifier notre jugement.

Il y a surtout l'arrivée massive des miels étrangers. Voici quelques chiffres qui doivent vous édifier :

Sont entrés en Suisse en 1960 3 300 000 kg.

1961 2 561 000 kg.

1962 3 221 000 kg.

Contrairement à beaucoup d'apiculteurs, je ne crois pas que tout ce miel étranger qui arrive chez nous, soit une telle catastrophe, à condition bien entendu, que nous sachions y faire face. Il est même incontestable que la médiocrité de beaucoup de ces miels, par comparaison, a démontré la supériorité du nôtre.

Cependant ces miels ne sont pas forcément médiocres ou mauvais parce qu'ils sont étrangers.

Ce n'est pas tant ces importations massives qui sont dangereuses, mais bien plutôt les importateurs. J'en connais un très gros

qui en est à son x^e procès pour avoir vendu de savants mélanges sous l'appellation de « Miel suisse contrôlé ».

Pour peu que ces mélanges soient faits au taux d'un cheval pour une alouette, que reste-t-il pour la comparaison ?

C'est là que réside le vrai danger. Cette comparaison doit absolument rester en faveur de notre miel, si nous voulons en maintenir la renommée et, partant, le prix.

Il y a maintenant un autre problème, aussi grave, si ce n'est plus. Le miel est une denrée précieuse et délicate. Son traitement demande beaucoup plus de connaissances que l'on ne l'imagine en général. Je me suis penché sérieusement sur ce problème et suis très étonné de sa complexité.

A ce propos, puisque nous vendons le miel par bidons de 25 kilos, que nos acheteurs doivent le détailler, que savons-nous des traitements infligés à notre miel, jusqu'au moment où il est consommé ?

Le commerçant même le plus honnête peut, par ignorance, le détériorer et lui enlever justement ce qui le différencie du miel étranger. Si le miel demande à être traité, il ne supporte pas d'être « mal traité ».

J'ouvre maintenant une parenthèse pour revenir en arrière, en cet an de grâce 1959, où notre Centrale avait stocké quelque 72 tonnes de miel. Ne prenez pas pour une critique ce que je vais dire. Au contraire, nous ne pouvons que féliciter et remercier les dirigeants de la Centrale et en particulier l'USAR pour le travail qui a été fait. Le seul reproche que l'on pourrait leur faire, c'est d'avoir été trop coulants pour les producteurs de miel que nous sommes. Il est impensable qu'un apiculteur puisse livrer sa récolte dans des récipients aussi peu conformes. Mais surtout que penser des grossistes qui ont accepté ce miel aussi mal présenté. Cela augure mal pour la suite des traitements.

Ne croyez-vous pas que cela ne doit plus se reproduire ? Nous pourrions penser que ce qui est vendu est liquidé. N'oublions pas qu'il l'est sous le nom de « miel suisse contrôlé » et que cela est notre seule sauvegarde.

Une autre chose me tracasse ! Nous vendons notre miel à de très grosses maisons par mille, cinq mille ou dix mille kilos. Cela simplifie tout, je le conçois bien, mais notre Centrale est totalement inconnue des petits commerçants qui vendent par contre des miels étrangers. Les consommateurs finiront par oublier qu'il existe un miel suisse.

Voilà, j'ai passé en revue les principales raisons qui m'ont initié à désirer une réorganisation de notre Centrale. Il en reste beaucoup d'autres ; il serait fastidieux de vouloir les énumérer toutes. Voyons maintenant les remèdes, car il ne suffit pas de

constater, de signaler, de se plaindre et de démolir. Il faut reconstruire et, si possible, plus beau qu'avant.

L'organisation d'une Centrale des miels, comme je la conçois, n'offre pas de grandes difficultés en soi. Il nous suffit de regarder autour de nous et de puiser ici et là ce qui nous convient le mieux.

Les Français ont très bien compris le problème, après avoir commis bien des erreurs. Les établissements Leclerc aux Arsures se sont transformés en Centrale des miels du Jura.

Partout en France on s'organise dans ce sens. La « Revue française d'apiculture » nous signale la création d'une coopérative interdépartementale de conditionnement et de vente pour le miel de la région de l'est.

Vous voyez que le vent souffle et est de mon côté et si vous l'êtes aussi, nous pourrons faire de grandes choses.

Voici d'ailleurs ce que je vous propose : le moyen, qui nous donnerait le plus de garanties quant à la pureté et au conditionnement de nos miels, serait sans conteste de faire nous-mêmes la mise en bocaux de 1 kilo et de 500 grammes.

Ne vous alarmez pas, ce n'est pas si compliqué que cela en a l'air. J'ai vu aux Arsures, chez Leclerc, une machine qui remplit de 2 à 4000 bocaux à l'heure.

Je dis bien bocaux, car seul le verre est digne du contenu. On fabrique, en France, des bocaux de verre allégé de 500 gr. au prix de 18 à 20 ct. la pièce, donc meilleur marché que le carton, qui est aussi recommandable, mais dégage, quoi qu'on en dise, une odeur de paraffine, sans altérer le miel d'ailleurs.

Ces bocaux devraient être scellés et porter le sceau de la SAR et de la « Centrale romande des miels » et ensuite « stockés » par palette de 100 kg. par exemple.

Nous devrions disposer de locaux propres à la bonne conservation du miel mais, entre autres, d'un local suffisamment grand pour contenir une série de clarificateurs de 2 ou 3000 kg. et d'une contenance totale de 50 000 kg. au moins.

J'ai appris que le miel, pour être débarrassé de l'air qu'il contient, devrait séjourner sept semaines au moins dans un clarificateur et pendant ce temps être maintenu liquide par une certaine température ambiante. Notre local serait donc chauffable.

Cette question des bulles d'air que le miel contient me semble très importante. Nous avons tous, dans notre vie d'apiculteurs, vu apparaître sur les bocaux que nous avions remplis, cette désagréable petite mousse blanche, alors que nous croyions notre miel suffisamment clarifié. Cette mousse, qui n'est en réalité que des bulles d'air, intrigue les consommateurs méfiants de nature.

J'ai vu chez votre président, M. Bovey, deux bocaux de miel français, l'un d'une limpidité incomparable et d'une belle présen-

tation, l'autre, un beau miel jaune, certainement pur, mais portant des traces de ces fameuses bulles d'air. Je vous assure qu'entre ces deux miels, pour un non initié, le choix est vite fait.

Je vous proposais, pour notre garantie, de mettre nous-mêmes en bocaux. Vous me direz que certain client désire des livraisons par bidons de 25 kg. ! mais alors donnez-moi une autre raison que les mélanges déjà signalés. Vous me direz aussi que certains acheteurs ont leurs propres emballages, d'accord ; rien ne nous empêche de remplir leurs emballages.

Je conçois bien d'ailleurs qu'au début, nous ne pourrons pas être absolument intransigeants sur ce point.

Nous pouvons très bien laisser en bidons une certaine partie du stock. La refonte du miel avec les moyens dont on dispose actuellement ne pose plus de problème.

Il faudra faire une étude très poussée de la question, mais tout cela me paraît réalisable. Comme je vous le disais, cela me semble facile. J'en arrive maintenant aux difficultés dont je vous parlais au début de cet exposé.

Où trouver l'argent nécessaire à la réalisation de ce projet ? A ce propos et avant d'entrer dans le vif du sujet je désire vous poser quelques questions.

Pourquoi la Centrale romande des miels n'est-elle pas une partie intégrante de la SAR ? Il y a sûrement une raison valable que j'ignore et que j'aimerais bien connaître.

Pourquoi une institution à part celle de la romande, puisqu'elle n'est ni commerciale ni lucrative, mais d'utilité agricole ?

Pourquoi ? (et cette deuxième question est peut-être une conséquence de la première)... pourquoi ne sommes-nous que 140 membres de la Centrale, sur 5000 apiculteurs affiliés à la Romande ? Pourquoi ce désintérêt ?

Je me demande si l'article des statuts qui restreint la vente du miel au détail, pour les membres de la Centrale, est une raison suffisante pour expliquer ce désintérêt. Si oui, alors supprimons cet article, puisque de toute façon on n'en tient plus compte, et que chacun est, en fait, libre de vendre ce qu'il veut. Je serais pour ma part heureux de cette suppression, car il existe une charmante coutume : nos consommateurs suisses pensent souvent que le miel de l'apiculteur qu'ils connaissent est le meilleur qui soit.

Je pense que les statuts devraient permettre à chaque apiculteur de vendre lui-même, au prix officiel s'entend, le plus possible de sa récolte, tout en faisant partie de la Centrale des miels. Ils seraient, ainsi, autant d'agents de vente et de propagande. Si l'apiculteur est assuré que le surplus de sa récolte sera pris en charge par la Centrale, il ne sera plus tenté de vendre son miel en dessous du prix officiel.

Je sais bien qu'au point de vue commercial cela n'est pas très logique. Je sais bien aussi que partout ailleurs les coopératives fruitières, laitières, vinicoles et bien d'autres, exigent de leurs membres la totalité de la récolte.

Je prétends que nous sommes un cas particulier. Je m'explique ou du moins j'essaie de m'expliquer.

On m'a déjà objecté qu'une coopérative telle que la nôtre devrait pouvoir se créer une clientèle sûre, à qui elle pourrait, en échange, garantir de constantes livraisons.

De toute façon, l'irrégularité des récoltes en apiculture, ne nous permettra jamais de garantir quoi que ce soit dans ce domaine. En voulez-vous une preuve ? Je vous ai dit que nous manquions de miel en ce début 1963. Nous en manquions déjà en 1961 et 1962. L'année 1959 était pourtant une année record. Pour garantir de constantes livraisons à une clientèle sûre, souhaitable certes, nous aurions dû prendre les risques de répartir la récolte de 1959 sur les quatre années suivantes et personne ne sait ce que sera la cinquième.

Si vraiment l'art. 14 des statuts est une entrave à l'entrée de beaucoup d'apiculteurs dans notre coopérative, sa suppression ne ferait qu'améliorer nos possibilités de satisfaire une clientèle fidèle.

Je suis convaincu qu'une participation massive des apiculteurs romands nous permettrait non seulement de recevoir plus de miel, mais financièrement parlant de réorganiser notre Centrale.

Cette réorganisation nous permettant de conserver plus sûrement, donc plus longtemps, la récolte des bonnes années, nous rapprocherait du résultat escompté par l'application de l'art. 14.

On m'a suggéré aussi que, contrairement aux grossistes, la Centrale ne paie pas à la livraison de la marchandise et que cela gêne certains apiculteurs, d'où le désintéressement de ceux-ci. Cela est très concevable et nous pourrions y remédier, cela n'étant qu'une question de réserve financière.

Il suffirait, pour que nous puissions réaliser notre projet, que chaque apiculteur, membre de la SAR, soit automatiquement membre de la Centrale et par conséquent prenne une part de 50 francs.

Il y a d'autres moyens de financement, bien sûr. Une modique cotisation par ruche sur deux ou trois ans par exemple.

Nous pourrions aussi obtenir de la Confédération des prêts sans intérêts ou à des taux modiques. Il faudra naturellement payer ces intérêts et, un jour ou l'autre, rembourser ces capitaux. Le bénéfice sera diminué d'autant. Puisque le bénéfice est réparti entre les apiculteurs, de toute façon, nous paierons une fois ou l'autre. Je pense que nous ferions mieux de faire, une fois pour

toutes, un petit effort financier et éviter qu'on vienne mettre le nez dans nos affaires.

D'autre part, nous croyons savoir, que la Confédération participerait à raison de 33 pour cent de la somme que nous avancerions pour ce projet.

Avant de terminer, je dois vous donner une dernière raison de nous organiser. Elle résistera à tous les arguments et a même un caractère d'urgence. En effet, nous ne pourrons plus, à l'avenir, compter sur l'USAR pour gérer notre coopérative. Les locaux de stockage, également, ne seront plus à notre disposition.

Je vous rappelle que l'USAR s'était engagée pour deux ans à être notre rampe de lancement. Elle a de loin rempli son mandat et nous lui devons de sincères remerciements.

En terminant, je vous demande de nous aider à trouver une solution. Parlez-en dans vos sections et écrivez-nous vos conclusions. D'autre part, si vos sections désirent m'entendre à ce sujet, je me mets volontiers à votre disposition.

*Gustave Humair.
Chigny/Morges*

Le prochain congrès international d'apiculture

Les dates du 19^e Congrès international d'apiculture, qui se tiendra à Prague en 1963, viennent d'être fixées : ouverture le 12 août 1963. Le Dr J. Svoboda en sera le président. Le Dr professeur Harnaj, président de l'Association des apiculteurs roumains, organisera, à la suite de ce congrès, un voyage apicole avec vacances en Roumanie. Descente du Danube, de Budapest à Bucarest, en bateau rapide de luxe. De belles et intéressantes journées en perspective.

Maladies des abeilles annoncées en février 1963

| <i>Canton/district</i> | <i>Localité</i> | <i>Cas</i> |
|------------------------|--------------------------------------|------------|
| <i>Bâle-Campagne</i> | Acariose | |
| Arlesheim | Schweizerhalle | 1 |
| Liestal | Frenkendorf | 1 |
| Sissach | Buus | 1 |
| <i>Argovie</i> | | |
| Baden | Bergdietikon | 1 |
| | <i>Station apicole du Liebefeld.</i> | |

L'usage des antibiotiques

Le temps de la longue réclusion hivernale est passé. Au réveil de la nature correspond celui des ruchers et l'apiculteur soucieux de la santé de ses abeilles, observe leurs premières sorties.

Il cherche de l'extérieur à connaître la situation intérieure ; ses dons d'observateur lui seront utiles plus spécialement à l'époque où la température n'autorise pas encore l'ouverture des ruches.

Dans certaines régions, la déception est grande en ce début de saison 1963. Nombreuses sont les colonies qui n'ont pas supporté la longue réclusion imposée par un hiver d'une rigueur extrême et nombreuses aussi sont celles sérieusement affaiblies. La lutte pour la vie, suivant le temps qu'il fera, s'annonce laborieuse pour nos abeilles ; comment venir en aide ?

Depuis un certain nombre d'années déjà, la science met à disposition des antibiotiques dont le but est de détruire ou d'enrayer tout au moins le développement de certaines bactéries. Ces microbes pour la plupart unicellulaires, sont combattus en apiculture avec plus ou moins de succès, par des antibiotiques dont les plus connus ont noms de Terramycine, Streptomycine, Erythromycine, Apimycine, Nosemak, Fumidil, etc., dans la lutte contre la loque et le noséma. Aux pages 155 et suivantes de notre journal de mai 1959, le Dr Wille donne les résultats d'expériences effectuées durant les années 1957 et 1958. A ce jour cependant, des précisions sur l'action opérée par des remèdes à base d'Erythromycine sur les spores du noséma, par exemple, font encore défaut et la science dont le but est avant tout « la recherche de la vérité », doit continuer son laborieux travail.

La forte mortalité enregistrée ce printemps dans de nombreux ruchers a été provoquée dans la majorité des cas, par une claustration prolongée. C'est donc la dysenterie accompagnée très probablement de nomésa qui est à la base de l'affaiblissement des colonies. Dans certaines régions, par contre, l'acariose en sera peut-être la cause.

Pour aider dans la mesure de nos possibilités nos ruchers à retrouver leur force, il est tout d'abord indispensable de connaître sans équivoque, la cause de leur affaiblissement. L'affaiblissement d'une colonie ayant pour conséquence immédiate un logis disproportionné à sa force, il convient en premier lieu de procéder au rétablissement de la situation. Suivant les cas, les antibiotiques pourront alors être donnés aux colonies affaiblies mais susceptibles d'être revigorées. Il n'est pas indiqué de distribuer des antibiotiques sans discernement à toutes les colonies du rucher, certaines d'entre elles se trouvant en bon état et d'autres trop affaiblies. L'apiculteur doit être juge et c'est aussi par ces quelques

lignes que nous répondons à la question posée par un apiculteur de la Gruyère dans le numéro de novembre 1962 de notre journal (Traitement général des colonies à la Streptomycine au printemps).

Si l'usage rationnel des antibiotiques a permis d'améliorer les situations dans de nombreux ruchers, l'abus et la généralisation de leur emploi ont abouti à des fins contraires. C'est donc avec raison que leur mise à disposition s'opère dans la plupart des cantons, par l'intermédiaire des autorités compétentes. Dès que leur usage ne s'opère plus sous contrôle, on remarque en effet que certains traitements soi-disant *préventifs*, sont effectués au moyen de dosages supérieurs parfois à ceux ordonnés pour des traitements *curatifs*. Dans ces conditions, il n'est pas exclu que la présence d'antibiotiques ne soit constatée dans le miel, comme le fait remarquer le Dr Tabarly dans la « Revue Française d'Apiculture » de janvier 1963. La persistance de l'action antibiotique dans le miel de la ruche durant plusieurs semaines, voire pour certains durant plusieurs mois, est significative. C'est dire que ces médicaments doivent être donnés avec prudence.

Le bon miel de nos ruchers suisses ne doit subir aucune altération ; sa réputation de produit naturel doit être maintenue et sauvegardée. Nous ne pouvons que céder au désir de citer quelques passages tirés d'une très intéressante publication : « La Terre, volant de vitalité » de Mme Molly Herminjard *, constituant une sérieuse mise en garde pour notre santé qui en vaut tout de même la peine : « Nous serions effrayés si l'on nous révélait l'étendue de l'invasion chimique dans notre alimentation quotidienne. Le pain voit sa fabrication améliorée par des procédés de mouture qui arrachent au blé ses parties nobles. Les farines sont blanchies par des vapeurs de chlore. On s'est mis à incorporer au beurre des anti-oxygènes synthétiques qui sont tous toxiques, etc., etc. »

A nous tous apiculteurs, il appartient de protéger et de soigner nos abeilles mais aussi de garder intacts et naturels, les produits de leur merveilleux travail.

G. Matthey.

* En vente chez l'auteur à La Tour-de-Peilz, Grand-Rue 27.

L'abondance de matière nous oblige à remettre la publication de plusieurs articles. Nous nous en excusons auprès des auteurs.

Réd.